

## Liste de contrôle « Arrêts de bus adaptés aux personnes malvoyantes »

Les exigences sont-elles mises en œuvre dans les standards de conception de votre entreprise ?  
 A combien d'arrêts sous votre responsabilité ont-ils été mis en œuvre ?  
 Existe-t-il un calendrier d'adaptation pour les installations existantes ?

<b>Exigences en matière de construction</b> Délai de réalisation selon la LHand : fin 2023 Détails voir fiche technique 120		Mises en œuvre	Nombre réalisé	Du total (nombre)	Prévu jusqu'en	FT 120
1	Gares routières : système de linges de guidage tactilo-visuelles pour trouver les îlots et les points d'arrêt					p. 8
2	Arrêts situés au milieu de la chaussée : passages pour piétons					p. 8
3	Système de linges de guidage tactilo-visuelles en cas de liaisons entre des arrêts proches (chemin de fer – bus, bus – bus, ...)					p. 9
4	Hauteurs de quai supérieures à 0.20 m signalé visuellement					p. 9
5	Position de l'embarquement signalée par un champ d'éveil tactilo-visuel					p. 9
6	Position des supports d'information : proche du marquage d'embarquement (numéros des lignes, nom de l'arrêt, touches d'appel pour les informations acoustiques)					p. 10
7	Linges de guidage menant aux supports d'informations avec touches d'appel pour les informations acoustiques					p. 10
8	Parois de protection des abris bus : distance au sol $\leq 0.30$ m					p. 10
9	Parois en verre des abris bus signalées par un marquage visuel					p. 10
10	Arrêts de bus multiples, gares routières : inscription tactile du nom de l'arrêt et, pour les arrêts de bus assignés, le numéro et la destination					p. 11

<b>Exigences en matière d'information des passagers</b> Délai de réalisation selon la LHand : fin 2013 Détails voir fiche technique 120		Mises en œuvre	Nombre réalisé	Du total (nombre)	Prévu jusqu'en	FT 120
11	Bon éclairage aux affichages de départ et supports d'information					p. 9
12	Affichages / Écrans dynamiques complétés par une touche d'appel pour les informations acoustiques selon le principe des deux sens					p. 11
13	Écrans et les affiches d'horaires, informations en texte : ligne supérieure hauteur max. 1.60 m, hauteur des majuscules min. 5 mm					p. 11
14	Hauteur des majuscules pour affichages, noms d'arrêt, numéros des lignes : 30 mm par mètre de distance de lecture					p. 11
15	Contraste de luminosité entre l'écriture et son arrière-plan : $C_m \geq 0.7$					p. 11